

tenue sous la présidence de Madame CAROTENUTO, assisté(e)
de Madame HÉTIER-NOËL et Madame DIWO, Conseillères
En présence de Madame BAIZET, Rapporteure publique
Madame VIDAL, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2109711	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Annuler les décisions des 23 juin et 23 septembre 2021 par lesquelles le Directeur du centre hospitalier de Digne Les Bains a infligé à Monsieur L une sanction disciplinaire du 3eme groupe : "exclusion temporaire de fonction pour une durée de 2 mois assortie d'un sursis partiel de 1 mois".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Maître MIELLE Didier
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE DIGNE-LES-BAINS	Maître MICHEL Karine (Cour)
02)	DOSSIER N° 2202888	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner L'AP-HM à verser à Madame C la somme globale de 415,80 euros en indemnisation des 55h30 détenues au titre de son Compte Epargne Temps.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	ATORI AVOCATS (Cour)
Défendeur	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE MARSEILLE	

Arrêté le 03/11/2025
Le président du tribunal